

trouver la "couleur" de l'or. Il y a des mines productives dans diverses localités s'étendant sur dix degrés de latitude. La valeur totale de l'or exporté de cette province depuis son admission dans la Confédération jusqu'au 30 juin 1890, a atteint la forte somme de \$16,725,228. On a aussi trouvé de l'or dans les provinces d'Ontario et de Québec, et il n'est pas improbable que de grandes découvertes de ce métal ne soient faites à l'avenir dans ces provinces. Le fer se trouve en quantités considérables dans toutes les provinces et l'approvisionnement en est pratiquement inépuisable ; le fer de la Nouvelle-Ecosse est particulièrement beau et obtient sur le marché presque le double du prix du fer anglais. Des renseignements plus complets concernant les ressources minérales du Canada sont données plus loin.

Industries
naturelles

26. Les industries naturelles de la Puissance sont :—dans l'Île du Prince-Edouard, l'agriculture, la pêche et la construction des navires ; dans la Nouvelle-Ecosse, l'exploitation des mines de houille et d'or, la construction des navires, l'agriculture, le commerce de bois et la pêche ; les pêcheries de cette province sont les meilleures et les plus productives du globe ; dans le Nouveau-Brunswick, la construction des navires, le commerce de bois, l'agriculture et la pêche ; les pêcheries de cette province viennent après celle de la Nouvelle-Ecosse ; dans la province de Québec, l'agriculture, la construction des navires, le commerce de bois, la pêche et l'exploitation des mines ; dans Ontario, l'agriculture, le commerce de bois et l'exploitation des mines ; dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, l'agriculture et l'élevage des animaux ; on s'attend que l'exploitation des mines de charbon deviendra une industrie très-importante dans ces régions, car on estime qu'il existe à peu près 65,000 milles carrés de gisements houillers à l'est des Montagnes Rocheuses ; et dans la Colombie-Anglaise, l'exploitation des mines, le commerce de bois, la pêche et l'agriculture.

Commerce
de bois.

27. A l'exception de l'Île du Prince-Edouard et des territoires, le commerce de bois est très-considérable dans toutes les